

ACTIVITE :   Re inscription

**L'adhérent :**

Nom :  Prénom :

date de naissance

adresse postale :

tél. (portable) :  courriel :

**Coordonnées du/des responsable(s) de l'adhérent.e mineur.e**

nom	tél. (portable)	courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La responsabilité de l'Amicale Laïque de Longchamp n'est engagée qu'à partir de la prise en charge effective de l'enfant. Tout adulte accompagnant un enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur en début de séance. Les affaires oubliées sur place ne sont pas sous la responsabilité de l'ALL.

**J'autorise cet enfant à quitter seul les cours**

**CAS n°1 : Nouvelle adhésion d'adulte : certificat médical (CM) datant de moins de 3 mois\*.**

Date du CM :  Nom du médecin : Dr.

**CAS n°2 : Inscription d'un enfant ou renouvellement d'un adulte avec CM de moins de 3 ans\***

Je soussigné(e)  certifie que l'adhérent a répondu NON à toutes les questions du « questionnaire de santé (cerfa n°15699-01) ».

\* Certificat médical daté de moins de 3 mois (cas 1) ou 3 ans (cas 2) avant la 1ère séance d'activité.

**ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE :**

J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assurance APAC, dont la notice est disponible sur le site de l'ALL.

A Nantes, le  signature

**Montant à régler** : inscription  + adhésion à l'association

j'ai déjà réglé l'adhésion pour cette autre activité :

**Choisissez votre mode de paiement** (paiement en ligne pas combinable avec les autres paiements) :

Nombre de chèques :  Paiement en ligne :

**Compléments au paiement par chèque :** Pass'Sport :

Chèques Vacances - total  Carte Blanche

Je souhaite obtenir une attestation d'inscription

N.B. L'attestation d'inscription ne sera remise par l'ALL qu'à l'issue du premier cours et après encaissement du 1<sup>er</sup> chèque. L'adhésion à l'Amicale laïque Longchamp (ALL) entraîne l'adhésion à la FAL44 ou à l'UFOLEP. Il est rappelé que toute inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs, au-delà du 1<sup>er</sup> cours (d'essai) engage financièrement l'association. De ce fait, l'adhésion à l'ALL est acquise après la première séance, elle n'est alors plus remboursable sauf raison majeure (problème de santé ou de mutation professionnelle avant le 31 décembre de l'année de l'inscription).